

Sandweiler, le 25 octobre 2019

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prie les membres du Conseil Communal, en vertu de l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, d'assister à une réunion du Conseil Communal, qui aura lieu dans la mairie à Sandweiler, le **jeudi 31 octobre 2019 à 17h00**.

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Informations du collège des bourgmestre et échevins
2. Taux d'impôt foncier 2020
3. Taux d'impôt commercial 2020
4. Vote d'un nouveau crédit pour l'acquisition de poubelles jaunes et bleues
5. Vote d'un crédit supplémentaire pour couvrir les frais de fonctionnement de la maison relais à Sandweiler
6. Autorisation d'ester en justice relative au dossier de la toiture du hall de tennis
7. Budget rectifié 2019 et projet de budget 2020 de l'office social « leweschte Syrdall »
8. Avis du conseil communal relatif à la réorganisation du RGTR (ci-après, « Régime Général des Transports Routiers ») – Discussion et vote pour intervenir auprès du MDDI (Ministère du Développement durable et des Infrastructures), par l'intermédiaire d'une délibération prise par le conseil communal
9. Questions des conseillers et du public

Séance à huis clos

10. CIGR Syrdall Asbl – Informations confidentielles
11. Demande de prise de position aux délégués du conseil d'administration « CIGR-Syrdall Asbl » en rapport avec l'article paru au quotidien « Luxemburger Wort » du 22 octobre 2019 en rapport avec le CIGR (ci-après, « Centre d'initiative et de gestion régional »): « Fass ohne Boden » « Missstände beim CIGR Syrdall: Immer mehr Details werden publik-Heute tagen Exekutivbüro und Verwaltungsrat ». Discussion et vote pour prendre une position officielle de la commune de Sandweiler

Les documents y afférents sont à la disposition des conseillers communaux au secrétariat communal.

**Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,
Pour le Bourgmestre empêché, Le Secrétaire,**

